Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_050-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Yves FÉREY, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 29

PRÉSENTS : M. Yves FÉREY - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Marc-Olivier FERRAND - Mme Christelle RENAUD - M. Jean-François CANTET - Mme Françoise SOURDIN - M. Silvère LECONTE - Mme Guylène GAPIHAN-LORET - M. Yvan LAGADEUC - Mme Yolaine TÉTARD - M. Florian VINCLAIR - Mme Marie RONARC'H - M. Vincent LOUVEAU - M. Didier THÉZELAIS - Mme Marie-Christine JOLIET - Mme Christine LE BAIL-COULANGE - Mme Chrystel BARBIER - M. Yves GAUTIER - Mme Anne-Thérèse GOUGEON - Mme Sylvie VIROLLE - M. Jérôme CORNIÈRE - Mme Béatrice VALETTE - M. Gilles LE ROCH - Mme Marion LOIRAT - M. Jean-Michel FILY - Mme Magalie BOUTELOUP-AUFFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe MOUASSEH-LANOË M. Maël GOUTTEBARGE
Mme Marina BLONDEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine JOLIET.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de M. Christophe MOUASSEH-LANOË à M. Jean-François CANTET
Pouvoir de M. Maël GOUTTEBARGE à Mme Marie-Christine JOLIET
Pouvoir de Mme Marina BLONDEL à Mme Chrystel BARBIER

OBJET : 2026/0518/050 : ÉDUCATION : TARIFS DES CAMPS D'ÉTÉ 2026.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_050-DE

Vu l'avis de la commission affaires scolaires, enfance et jeunesse en date du 6 mai 2026

Madame Isabelle LE MARCHAND, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, enfance et jeunesse, informe les membres du Conseil municipal que les camps d'été, organisés par le Pôle Éducation Enfance Jeunesse, s'adressent aux jeunes de 5 à 15 ans. Leur tarif s'appuie sur deux principes : l'application des quotients familiaux de la CAF, la mise en place d'un tarif proportionnel pour les familles melessiennes et un tarif par tranche pour les familles extérieures.

Pour les familles melessiennes, le tarif d'un camp est défini par le quotient du taux d'effort et du Quotient Familial (QF). Si le QF est supérieur à 1800, le tarif plafond s'applique. Si le QF est inférieur à 250, le tarif plancher s'applique.

Les tarifs des familles melessiennes seraient fixés ainsi :

Date	Public	Nombre de jeunes	Tarif melessien plafond	Tarif melessien plancher	Taux d'effort
Du 06 au 10/07/2026	Ados	16	282,64 €	39,26 €	0,15702222
Du 06 au 10/07/2026	Enfants 6-12 ans	24	186,89 €	25,96 €	0,10382778
Du 15 au 17/07/2026	Enfants 6-12 ans	24	93,13 €	12,93 €	0,05173889
Du 17 au 21/08/2026	Enfants 8-12 ans	24	169,39 €	23,53 €	0,09410556
Du 24 au 28/08/2026	Enfants 8-12 ans	24	169,39 €	23,53 €	0,09410556
Du 21 au 22/07/2026	Enfants 5-7 ans	12	68,76 €	9,55 €	0,0382
Du 27 au 28/08/2026	Enfants 5-7 ans	12	68,76 €	9,55 €	0,0382

Pour les familles extérieures à Melesse, afin de respecter la tarification extérieure en trois tranches pour l'accueil de loisirs mise en place au 1er avril 2025, il est proposé de fixer les tarifs sur trois tranches, en fonction du Quotient Familial (QF) de la famille.

Les tarifs des familles extérieures seraient fixés ainsi :

Date /nombre de jours	Public	Nombre de jeunes	Tarif extérieur QF<1000	Tarif extérieur 1001<QF<1800	Tarif extérieur QF>1801
Du 06 au 10/07/2026	Ados	16	201,14 €	268,19 €	335,24 €
Du 06 au 10/07/2026	Enfants 6-12 ans	24	143,63 €	191,51 €	239,39 €
Du 15 au 17/07/2026	Enfants 6-12 ans	24	74,78 €	99,71 €	124,63 €
Du 17 au 21/08/2026	Enfants 8-12 ans	24	133,13 €	177,51 €	221,89 €
Du 24 au 28/08/2026	Enfants 8-12 ans	24	133,13 €	177,51 €	221,89 €
Du 21 au 22/07/2026	Enfants 5-7 ans	12	53,85 €	71,81 €	89,76 €
Du 27 au 28/08/2026	Enfants 5-7 ans	12	53,85 €	71,81 €	89,76 €

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_050-DE

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (29 voix sur 29) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- valident les tarifs des camps d'été 2026 organisés par le Pôle Éducation Enfance Jeunesse,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Christine JOLIET

MAIRIE DE MELESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine - 35520

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260518-2026_0518_050-DE